



CODE D'ÉTIQUE

CODE OF ETHICS



SOMMAIRE / INDEX

1. PRINCIPES GENERAUX GENERAL PRINCIPLES	page 02
2. CONDUITE EN AFFAIRES BUSINESS CONDUCT	03
3. EMPLOYÉS EMPLOYEES	04
4. SANTÉ, SECURITÉ ET ENVIRONNEMENT HEALTH, SAFETY & ENVIRONMENT	06
5. RELATIONS EXTÉRIEURES EXTERNAL RELATIONS	07
6. APPLICATION DU CODE IMPLEMENTATION OF THE CODE	08

1. PRINCIPES GENERAUX

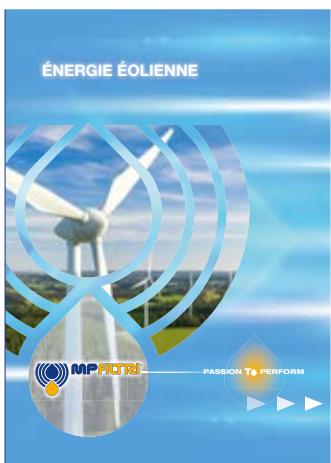
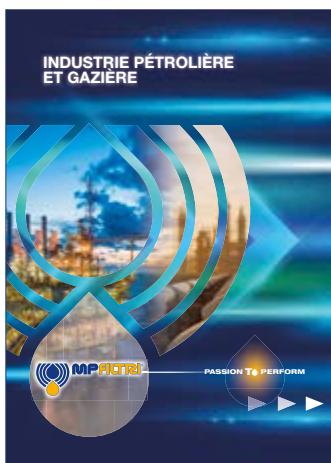
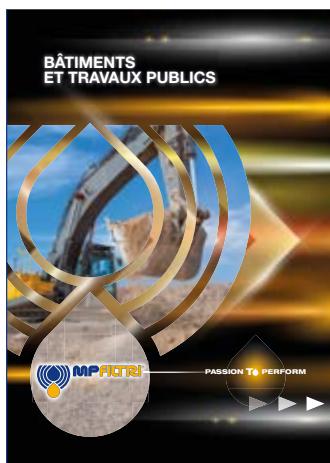
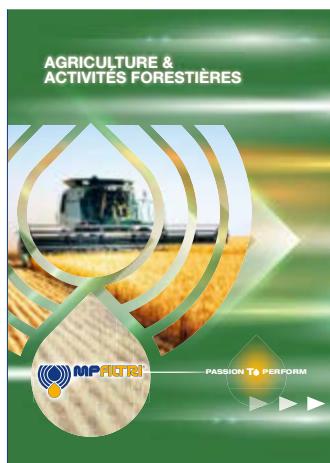
Le Groupe MP Filtri développe, produit et commercialise une vaste gamme de filtres pour les systèmes oléohydrauliques, une ligne complète de composants pour les transmissions de puissance et d'accessoires pour centrales hydrauliques.

Le groupe est présent sur le marché mondial avec des succursales en Allemagne, en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, en Inde, en Chine, à Singapour et aux Émirats arabes unis.

L'activité du Groupe est dirigée de manière socialement responsable, en adoptant des pratiques d'équité et de justice dans la gestion du rapport au travail et en garantissant la sécurité des travailleurs. Avec la création de ce Code d'Éthique, nous voulons exprimer les valeurs de responsabilité et d'engagement pour garantir la transparence des opérations et des comportements.

Le Groupe MP Filtri approuve les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU, des principales Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Dans les Pays où sont présentes nos filiales, au cas où les normes en vigueur dans les juridictions respectives seraient plus permissives que celles contenues dans le Code d'Éthique, les normes du Code prévaudront.

Le Code est conçu comme un guide et un support pour chaque dirigeant, responsable et employé du Groupe MP Filtri afin de l'aider à poursuivre sa mission dans l'organisation de la manière la plus efficace possible. Le groupe MP Filtri veille à ce que ces engagements soient partagés par les consultants, fournisseurs et tout autre sujet qui entretient à tout moment des relations commerciales avec le Groupe.



1. GENERAL PRINCIPLES

MP Filtri Group designs, manufactures and distributes a vast range of hydraulic filters as well as a complete range of power transmission components and accessories for hydraulic power units.

The Group is present on the world market with branches in Germany, France, United Kingdom, USA, Canada, India, China, Singapore and United Arab Emirates.

The group's activity is conducted in a sociably responsible way, adopting equity and fair practices in managing labour relations in order to guarantee the employees' security. In this Code of Ethics we declare our values of responsibility, committing ourselves to the transparency of operations and conduct.

MP Filtri Group endorses the UN Declaration on Human Rights and the relevant International Labour Organization (ILO) Conventions. If the laws and regulations in the countries our branches are located in are more lenient than those contained in this Code of Ethics, the Code shall prevail.

The Code is intended to be a guide and a support for every MP Filtri Group director, officer and any other employee and should enable him/her to pursue the Group's mission in the most effective manner possible. MP Filtri Group shall use all its resources to ensure that these commitments are shared by all consultants, suppliers and any other party who have at any time a relationship with the Group.

2. CONDUITE EN AFFAIRES

CONFLIT D'INTERET

Toutes les décisions prises au nom du Groupe MP Filtri doivent être prises dans le meilleur intérêt de l'entreprise. Donc les dirigeants, les responsables, les employés et autres destinataires du Code doivent éviter tout conflit d'intérêt notamment en ce qui concerne les intérêts personnels, financiers ou familiaux qui pourraient influencer l'indépendance de ceux qui décident. Toutes les situations qui constituent ou peuvent constituer un conflit d'intérêt doivent être immédiatement rapportées à la Direction.

INTERDICTION D'UTILISER LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Au cours de ses activités quotidiennes, le groupe MP Filtri traite un nombre très élevé de données personnelles et d'informations confidentielles qu'il s'engage à traiter en respectant toutes les lois en vigueur en matière de confidentialité dans les juridictions où il exerce ses activités et avec les moyens les plus efficaces en matière de sûreté sur la confidentialité des données, en garantissant ainsi un niveau de sécurité élevé dans le traitement des données personnelles.

CORRUPTION

Le Groupe MP Filtri, ses administrateurs, ses dirigeants, tous les employés et autres destinataires du Code s'engagent à respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité, d'honnêteté et d'équité dans toutes les relations internes et externes au Groupe, conformément aux lois nationales et internationales contre la corruption. Par conséquent, les pratiques de corruption, de faveurs illégitimes, de comportements collusifs, de sollicitations, directes et/ou par le biais de tiers, d'avantages personnels et de carrière pour soi-même ou pour autrui, sont sans exception interdits.

2. BUSINESS CONDUCT

CONFFLICT OF INTEREST

All business decisions taken on behalf of the MP Filtri Group must be made in the best interests of the Group. Therefore directors, officers and other employees and other persons to whom the Code is addressed must avoid every possible conflict of interest, with particular regard to personal, financial or family circumstances which might influence the decision maker's independence of judgment. Any situation that constitutes or might constitute a conflict of interest must be reported immediately to the Direction.

PROHIBITION TO USE CONFIDENTIAL INFORMATION

MP Filtri Group, during its daily activity treats a large amount of personal data and confidential information. The Group is committed to treating this data in strict accordance with the legislation of every country it works in and in accordance to the best practices about data protection, to guarantee the highest security of the data.

CORRUPTION

MP Filtri Group, its directors, officers, other employees and others to whom the Code is addressed are committed to the highest standards of integrity, honesty and fairness in all internal and external affairs, in compliance with national and international anti-corruption laws. Therefore, corrupt practices, illegitimate favors, collusion, direct and / or indirect solicitations for personal benefits or career improvement for anyone, are prohibited without any exception.

3. EMPLOYÉS

DISCRIMINATION

Le Groupe MP Filtri donne à tous les salariés les mêmes opportunités et interdit explicitement toute forme d'abus de pouvoir. Le Groupe s'engage à garantir le respect des conditions nécessaires pour l'existence d'un environnement de travail collaboratif et non hostile, et à prévenir tout comportement discriminatoire. Le responsable de chaque section ou filiale doit garantir que pour tous les aspects de la relation au travail les employés soient traités de manière conforme à leur capacité, en évitant toute forme de discrimination et, en particulier, discrimination fondée sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle, la position sociale, la condition physique et la santé, l'invalidité, l'âge, la nationalité, la religion ou les convictions personnelles.

TRAVAIL DE MINEURS ET TRAVAIL FORCÉ

Le Groupe MP Filtri n'utilise aucune forme de travail forcé, travail obligatoire ou travail des mineurs, c'est-à-dire qu'il n'emploie pas de personnes plus jeunes que l'âge fixé pour la mise au travail par les règlements du lieu où la prestation professionnelle est effectuée. Le Groupe MP Filtri s'engage également à ne pas instaurer ou entretenir des relations commerciales avec des fournisseurs qui emploient des mineurs, tel que défini ci-dessus.

3. EMPLOYEES

DISCRIMINATION

MP Filtri Group provides equal opportunities to all its employees and expressly prohibits any form of abuse of positions of authority or coordination. The Group is committed to ensuring all the conditions necessary for a collaborative and not hostile work environment, and to prevent any kind of discriminatory behavior.

The head of each department or branch shall ensure that in every aspect of the employment relationship employees are treated according to their abilities and to prevent any form of discrimination, in particular, discrimination based on race, gender, sexual orientation, social position, physical and health condition, disability, age, nationality, religion or personal beliefs.

CHILD AND FORCED LABOUR

MP Filtri Group does not employ any form of forced, mandatory or child labour, namely it does not employ people younger than the permissible age for working established in the legislation of the place in which the work is carried out. MP Filtri Group is also committed to not establishing or maintaining working relationships with suppliers that employ child labour, as defined above.



LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Le Groupe MP Filtri garantit la liberté d'association, d'organisation et de négociation collective de façon pacifique et dans le respect des lois. Tous les travailleurs ont le droit de constituer ou d'adhérer en libre choix à des syndicats ou d'autres organisations de travailleurs, conformément à la législation et aux pratiques locales en vigueur.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Tous les employés du Groupe MP Filtri:

- ne doivent pas travailler sous l'influence de l'alcool ou de drogues;
- dans les endroits où il est interdit de fumer par la loi, ils doivent être sensibles aux besoins des personnes susceptibles de ressentir un mal-être physique en raison des effets du "tabagisme passif" sur le lieu de travail;
- doivent éviter les comportements susceptibles de créer un climat intimidant ou offensant envers ses collègues ou ses subordonnés dans le but de les marginaliser ou de les discréditer sur leur lieu de travail.

EMPLOYÉS EN POSITION DE RESPONSABILITÉ

Tous ceux quiassument le rôle de supérieur hiérarchique, de responsable de division ou de responsable, doivent donner l'exemple et favoriser une atmosphère positive parmi les employés, en encourageant l'échange d'idées dans la transparence. Par leur comportement ils doivent démontrer aux employés que le respect du Code est un aspect important de leur travail. Ils doivent également veiller à ce que les employés soient conscients que les résultats commerciaux ne doivent jamais être dissociés du respect des lois applicables et du Code.

FREEDOM OF ASSOCIATION

MP Filtri Group guarantees freedom of association, organization and collective bargaining in a lawful and peaceful manner. All workers have the right to form or join associations or committees of their own choosing and to bargain collectively in accordance with local applicable legislation and practice.

WORK ENVIRONMENT

All MP Filtri Group employees:

- shall not work whilst under the influence of alcohol or drugs;
- where smoking is not already prohibited by the law, shall be sensitive to the needs of those who will physically suffer from the effects of "passive smoke" in their place of work;
- shall avoid behavior that might create an intimidating or offensive climate with respect to colleagues or subordinates for the purpose of marginalizing or discrediting them in the workplace.

EMPLOYEES IN POSITIONS OF RESPONSIBILITY

Any individual within the MP Filtri Group having a role as supervisor, department head or company executive shall act by way of example promoting positive employees' morale, fostering transparent exchange of ideas, and providing leadership and guidance to ensure that employees are aware that business results are never more important than compliance with applicable laws and the Code.

4. SANTÉ, SECURITÉ ET ENVIRONNEMENT

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe MP Filtri pointe la protection de l'environnement comme un atout principal. À cette fin, il oriente ses choix afin de garantir la compatibilité entre l'activité économique et les exigences environnementales conformément à la législation en vigueur. Le Groupe MP Filtri stimule et encourage les employés à participer activement à l'application de ces principes par la divulgation des informations et s'attend à ce que les employés jouent un rôle actif dans l'application de ces principes dans leur travail.

SECURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Le Groupe MP Filtri reconnaît la santé et la sécurité sur le lieu de travail comme un droit fondamental des employés. Toutes les décisions prises doivent respecter la santé et la sécurité sur le lieu de travail. Le Groupe entend garantir des conditions de travail adéquates au niveau industriel, conformément aux principes d'hygiène, d'ergonomie industrielle, de santé et de sécurité. Chaque employé est conjointement responsable de la gestion de la sécurité et ne doit pas s'exposer, ni exposer d'autres travailleurs, à des risques pouvant leur causer préjudice.

4. HEALTH, SAFETY & ENVIRONMENT

ENVIRONMENTAL PROTECTION

MP Filtri Group takes care of Environmental protection as a primary value. For this purpose, it directs its choices in order to ensure compatibility between economic and environmental needs in accordance with local regulations. MP Filtri Group promotes and encourages employees to participate actively in the implementation of these principles through the spreading of information and it expects the employees to have an active role in applying such principles in their working activity.

SAFETY IN THE WORKPLACE

MP Filtri Group recognizes health and safety in the workplace as a fundamental right of employees. All decisions must comply with health and safety in the workplace.

The Group aims to ensure appropriate working conditions at industrial level, according to the principles of hygiene, industrial ergonomics, health and safety.

Each employee is jointly responsible for the management of safety and should not expose himself or other workers to dangers that may cause injury to themselves.



5. RELATIONS EXTÉRIEURES

CLIENTS

Pour le Groupe MP Filtri, il est essentiel que les clients soient traités de manière correcte et honnête, par conséquent, il exige de ses responsables, de ses employés et des autres destinataires du Code que chaque relation et contact avec les clients repose sur l'honnêteté, le professionnalisme et la transparence. Tous les employés du Groupe MP Filtri en relation avec les clients doivent éviter toute discrimination injuste dans les négociations et ne doivent pas utiliser abusivement leur pouvoir contractuel au détriment des clients.

FOURNISSEURS

Les fournisseurs jouent un rôle fondamental dans l'amélioration de la compétitivité structurelle globale du Groupe MP Filtri. Afin de garantir constamment le niveau le plus élevé de satisfaction du client, le Groupe sélectionne ses fournisseurs en utilisant des méthodes appropriées et objectives qui tiennent compte non seulement de la qualité, de l'innovation, des coûts et des services proposés, mais également des performances sociales et environnementales et des valeurs exposées dans le Code. Tous les employés du Groupe MP Filtri sont invités à établir et à entretenir des relations stables, transparentes et coopératives avec leurs fournisseurs.



5. EXTERNAL RELATIONS

CUSTOMERS

For MP Filtri Group is fundamental that customers are treated fairly and honestly and therefore requires to its officers and other employees, and the other receivers of the Code that every relationship and contact with customers must be featured by honesty, professional integrity and transparency.

All MP Filtri Group employees in their dealings with customers shall not discriminate unfairly in dealing with them nor shall they unfairly use bargaining power to the detriment of any customer.

SUPPLIERS

Suppliers play a fundamental role in improving the overall structural competitiveness MP Filtri Group. In order to consistently maintain the highest level of customer satisfaction, the Group selects suppliers, through the use of appropriate and objective methods, on the basis of the quality, innovation, costs and offered services, including social and environmental performance and the values outlined in the Code.

All MP Filtri Group employees are expected to establish and maintain stable, transparent and cooperative relationships with suppliers.

6. APPLICATION DU CODE

Le Groupe MP Filtri s'engage à :

- Assurer la diffusion du code dans les délais impartis au sein du Groupe et à tous les destinataires du Code ;
- S'assurer que toutes les mises à jour et les modifications soient communiquées rapidement à tous les destinataires du Code ;
- Adopter des sanctions équitables et adaptées au type de violation du Code et les appliquer de manière cohérente à tous les directeurs, responsables et autres employés (et, le cas échéant, à des tiers) sujets au respect du Code ;
- Vérifier périodiquement le respect des règles du Code.

6. IMPLEMENTATION OF THE CODE

MP Filtri Group is committed to:

- ensure the timely spreading of the Code throughout the Group and to all recipients of the Code;
- ensure that all updates and changes are communicated to all recipients of the Code;
- adopt sanctions fair and proportionate to the type of violation of the Code and to apply such sanctions consistently to all directors, officers and other employees (and, where applicable, third parties) subject to compliance with the Code;
- regularly monitor compliance with the Code.

Pessano con Bornago (Italie), 2 Janvier 2018

Giovanni Pasotto
Managing Director



MP Filtri se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications et/ou des mises à jour au contenu de ce document. Pour d'éventuelles mises à jour, veuillez visiter notre site web : www.mpfilttri.com.
La reproduction, partielle ou totale, du présent document est strictement interdite. Tous droits réservés.

Filtri reserves the right to make updates and/or modifications at any time to the content of such a document. For any updated information please visit our website: www.mpfilttri.com.
Any reproduction, partial or total, of this document is strictly forbidden.
All rights are strictly reserved.

RÉSEAU INTERNATIONAL

CANADA ♦ CHINE ♦ FRANCE ♦ ALLEMAGNE ♦ INDE ♦ SINGAPOUR
EMIRATS ARABES UNIS ♦ ROYAUME-UNI ♦ ÉTATS-UNIS

HQ
ITALY



PASSION TO PERFORM

in @ y f



mpfiltri.com
Scan or click me!

MF0020000212
FR - EN - 2025.10